CDO84 MK - Secrétaire administrative département du Vaucluse

De: CDO84 MK - Secrétaire administrative département du Vaucluse <cdo84@ordremk.fr>

Envoyé: vendredi 24 mai 2019 10:38

À: CDO84

Objet: CDOMK84 POINT INFO #19-009 CPTS: Organisation coordonnée des soins

De: CDOMK84 < cdo84@ordremk.fr Envoyé: vendredi 24 mai 2019 10:26 À: vedel.laurent@wanadoo.fr

Objet : CDOMK84 POINT INFO #19-009 CPTS : Organisation coordonnée des soins



Ordre des masseurs kinésithérapeutes

Conseil Départemental de Vaucluse

POINT INFO #19-009

Destinataires : Masseurs-kinésithérapeutes de Vaucluse

CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé):

Soyez les acteurs des nouveaux enjeux de l'organisation de la santé dans les territoires.

Les CPTS créées par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, constituent un **espace** d'organisation et de coordination des professionnels de santé de ville autour d'une population donnée.

Du travailler "avec" vers un travailler "ensemble".

L'organisation des soins évolue d'un système jusque là très individuel à un système collectif coordonné interprofessionnel au centre duquel se situe le patient.

Ainsi les professionnels libéraux de terrain sont de plus en plus incités à **se structurer pour mieux travailler ensemble** et répondre aux enjeux de l'évolution de notre système de santé.

Avec le vieillissement de la population, les maladies chroniques et les polypathologies, la diminution des durées de séjour hospitalier et le virage ambulatoire, les professionnels du 1er recours doivent gérer des situations à domicile de plus en plus complexes.

A cela se rajoute un contexte démographique contraint.

Les missions

La CPTS se conçoit comme une approche populationnelle qui doit répondre à un **projet visant à organiser la réponse** à un besoin en santé sur un territoire, avec 6 missions prioritaires :

- Réaliser des actions de prévention
- Garantir d'accès à un médecin traitant pour tous les habitants du territoire
- · Répondre aux soins non programmés
- · Organiser l'accès à des consultations de médecins spécialistes dans des délais appropriés
- Sécuriser les passages entre les soins de ville et l'hôpital
- Favoriser le maintien à domicile des personnes fragiles, âgées ou polypathologiques

Le financement

Des financements conventionnels sont prévus au démarrage de la CPTS, variables en fonction du territoire couvert et du nombre d'habitants. Ces financements doivent servir à rémunérer la coordination et les outils de la coordination entre les différents professionnels et faciliter la communication.

L'accompagnement des acteurs

Pour les accompagner dans leur réflexion et leurs démarches, les professionnels doivent impérativement se rapprocher de leurs confrères localement en participant aux réunions qui seront organisées pour évoquer la création des ces CPTS. L'ARS, les URPS, les syndicats, les Ordres sont aussi des relais de l'information pour le pilotage, la mise en place et le suivi des projets interprofessionnels qui seront retenus dans le respect des missions prioritaires et <u>après accord de l'ARS</u>.

Source PTA Vaucluse

Copyright © *2018* *CDOMK84*, All rights reserved.

Vous recevez cet email en qualité de masseur-kinésithérapeute inscrit au tableau de l'Ordre de votre profession, dans le département de Vaucluse.

Si vous souhaitez modifier votre email de communication merci de nous le signaler au cdo84@ordremk.fr

This email was sent to vedel.laurent@wanadoo.fr

why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences

CDOMK84 · 22 Chemin du Moulin de l'Establet · monteux 84170 · France

